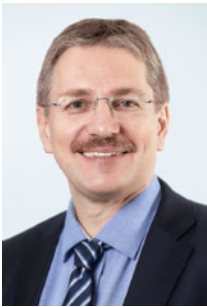


# Soutenons l'initiative pour nos enfants et nos adolescents!

**Carlos Beat Quinto**

Dr méd., membre du Comité central de la FMH, responsable du département Santé publique et professions de la santé



Les médecins sont confrontés chaque jour aux conséquences de la consommation de tabac en Suisse: maladies pulmonaires, cardiaques et vasculaires, tumeurs, pour n'en citer que quelques-unes. Des maladies qui, pour la plupart, pourraient être évitées, car elles sont directement liées à la consommation de tabac. Et comme les fumeurs sont surreprésentés dans les couches socioéconomiques défavorisées, le tabac est également à l'origine d'une grande inégalité en matière de santé.

Il est donc de notre devoir de protéger nos enfants et adolescents pour éviter qu'ils ne commencent à fumer, et de défendre une réglementation adéquate des produits du tabac dans la loi. Anciennement inscrits dans la loi sur les denrées alimentaires, ces derniers ont été

## L'interdiction généralisée de la publicité permet de réduire d'environ 7% la consommation de tabac dans les pays à hauts revenus.

retirés lors de sa dernière révision et doivent désormais être réglés dans une loi séparée: la loi sur les produits du tabac.

Comme aucune autre denrée alimentaire n'a un impact aussi néfaste sur les consommateurs, le corps médical avait espéré que la nouvelle loi couvrirait au moins les principes de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (FCTC), signée par la Suisse en 2004. Mais grâce au lobby de l'industrie du tabac, la Suisse sera bientôt le seul pays du continent à ne pas l'avoir ratifiée.

C'est regrettable, car ce nouveau cadre légal serait justement l'occasion d'empêcher que les enfants et adolescents d'aujourd'hui ne deviennent nos patients de demain. Si l'on considère que la consommation de tabac reste l'un des principaux problèmes de santé publique et qu'elle génère des coûts de l'ordre de plusieurs milliards pour les assurés et contribuables – et des gains du même ordre pour l'industrie du tabac –, le projet de loi remanié semble bien peu ambitieux et largement inefficace.

Il ne peut y avoir de prévention efficace sans une interdiction efficace de la publicité intempestive. Car

l'industrie du tabac sait parfaitement comment utiliser la publicité en déployant des stratégies très subtiles pour que la promotion de ses produits soit à la fois très visible par son public cible et relativement invisible par le reste de la population. Elle agit par exemple dans les bars et cinémas, aux points de vente, lors de festivals ou de manifestations privées; autant d'endroits où elle peut promouvoir le caractère «cool» de la cigarette.

Les enfants et adolescents sont particulièrement sensibles à la publicité. Ce n'est donc pas un hasard si les stratégies des industriels ciblent précisément cette catégorie de la population, notamment par le langage utilisé, le graphisme et les lieux de la publicité. Tous les moyens sont bons pour familiariser les enfants et adolescents avec la cigarette, au mépris de l'interdiction de vente inscrite dans la loi.

En Suisse, près de 9500 personnes décèdent chaque année des conséquences de la consommation de tabac. Des études montrent aussi que 57% des fumeurs ont commencé à fumer alors qu'ils étaient encore mineurs, et que les jeunes qui sont souvent exposés à la publicité pour le tabac ont plus tendance à devenir fumeurs.

Pour toutes ces raisons, la FMH soutient l'initiative «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la

## Là où il y a une interdiction de vente, la publicité ne devrait pas non plus être autorisée.

publicité pour le tabac», dont l'objectif est d'interdire la publicité à destination des enfants et des jeunes. Concrètement, il s'agit d'exclure les affiches publicitaires pour le tabac de l'espace public dans l'ensemble de la Suisse. La publicité au cinéma et dans les médias imprimés, le parrainage de festivals et la publicité en ligne doivent également être proscrits.

L'initiative est libérale dans le vrai sens du terme: elle libère de la dépendance, sans restreindre l'autodétermination de l'adulte.

Pour que les enfants et adolescents d'aujourd'hui ne deviennent pas nos patients de demain, signez l'initiative sans attendre! Il en va de notre responsabilité.